

Pour être admissible, le participant pour lequel cette demande est présentée doit :

- Être âgé de 21 ans et moins
- Être **résident** de la Municipalité d'Ange-Gardien

Pour être admissible, l'activité doit :

- Être dirigée;
- Être d'une durée de huit (8) semaines minimums;
- Être dispensée par un organisme public ou privé;
- Être une activité sportive (toute discipline sportive individuelle ou collective requérant des efforts physiques) ou une activité culturelle (toute activité individuelle ou collective sollicitant des aptitudes intellectuelles, artistiques, historiques, littéraires ou scientifiques);
- Sont également admissibles, la carte accès-loisirs de la Ville de Granby, ainsi que les frais d'inscriptions aux activités sportives et culturelles dispensés par un établissement scolaire, autres que les frais scolaires réguliers.

Les activités organisées par la Municipalité et les activités similaires à celles-ci ne sont pas admissibles.

PARENT

PARENT	
Nom et prénom du parent : (auquel le chèque doit être émis)	
Adresse :	
Numéro de téléphone : (domicile)	
Courriel :	

PARTICIPANT

PARTICIPANT		
Nom :		Date de naissance (jj-mm-aa) :

ACTIVITÉS

No	Titre du cours Participation de huit (8) semaines minimums – paiement réalisé qu'après ce délai	Montant de l'inscription (AVANT TAXES)
1		
2		
3		

Je déclare que les renseignements suivants sont complets et véridiques afin de recevoir la contribution municipale de 50 % des frais d'inscription, pour un maximum annuel de 250 \$ par citoyen.

Signature : _____ Date : _____

Votre demande doit être soumise au plus tard le 31 décembre de la même année où les frais d'inscription à une activité sont acquittés. N'OUBLIEZ PAS D'Y JOINDRE VOS REÇUS (conservez une copie de vos reçus, les originaux ne vous étant pas retournés.)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : _____ Par : _____